

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 4 avril 2024

Nombre de membres			
CC AS	En exercice	Présents	Votants
15	15	10	11
Date de convocation			
8 mars 2024			

Objet de la délibération
Affectation définitive du Résultat 2023

N° de délibération
009 - 2024

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, CLIMENT Catherine, Myriam SEVENERY, André AGNIEL, Claude CADENAT, Marie-Line VIGNE, LLINARES Françoise, Christine LE ROY DE PRESALE.

Absent(s) : Vincente OBIOL, Mélanie SALLE, Annie COGNON (donne procuration à Delphine POIRIER), Raphaëlle DELENTE, Sarah AÏT IDIR

* * *

Après l'adoption du compte administratif 2023, il convient de procéder à l'affectation définitive du résultat de fonctionnement.

En l'absence de section d'investissement, et considérant l'absence de besoin d'investissement, il est proposé de maintenir l'intégralité du résultat excédentaire en section de fonctionnement, soit 9.349,16 €.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, et notamment les articles L.123-4 à 123-9 et R.123-1,

Ouï l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

L'affectation définitive du résultat 2023 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER.


